

2023-6394
2024-06-27

CHLORE

DÉTRUIT LES BACTÉRIES ET LES ALGUES DANS L'EAU DES PISCINES

GRANULES DE CHLORATION POUR LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE
RECONDITIONNEMENT

PRINCIPE ACTIF: CALCIUM
HYPOCHLORITE 65% TENEUR EN CHLORE
LIBRE: 65%

NO. D'HOMOLOGATION 25243 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

40 Kg 50 Kg 55 Kg

DANGER

Les pictogrammes pour (i) DANGER CORROSIF et (ii) Attention – Poison.

CORROSIF POUR LES YEUX ET LA PEAU

POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

SANI-MARC inc. - 42, rue de l'Artisan, Victoriaville, Qc G6P 7E3 Tél.: (819) 758-1541

PREMIERS SOINS:

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils

sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

MISES EN GARDE:

- L'ingestion peut causer la mort.
- CORROSIF pour les yeux. ÉVITER tout contact avec les yeux.
- Corrosif pour la peau. ÉVITER tout contact avec la peau.
- Nocif si inhalé. Éviter d'inhaler les poussières et les fumées.
- Garder hors de la portée des enfants.
- Agent d'oxydation puissant. Peut provoquer un incendie ou une déflagration s'il est contaminé.
- Forme un gaz dangereux s'il est mélangé à un acide.
- Ne pas mélanger à un autre produit chimique.
- Garder le contenant fermé et le placer dans un endroit frais et sec.
- Rincer le contenant soigneusement avant de le jeter. Ne pas le réutiliser.

MODE D'EMPLOI:

Pour la fabrication, la préparation ou le reconditionnement seulement de produits enregistrés sous la Loi des produits antiparasitaires.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les organismes aquatiques.

NE PAS rejeter les effluents contenant ce produit dans les égouts, les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les océans ou tout autre plan d'eau.

ENTREPOSAGE

Conserver ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

ÉLIMINATION:

1. Rincer à fond le récipient vide et ajouter les rinçures au site de traitement.
2. Suivre les instructions provinciales pour tout nettoyage additionnel nécessaire du récipient avant son élimination.
3. Rendre le récipient vide impropre à tout usage additionnel.
4. Éliminer le récipient conformément aux exigences provinciales.
5. Les fabricants canadiens du présent produit doivent éliminer les matières actives et les contenants en respectant la réglementation municipale et provinciale. Pour des renseignements détaillés concernant l'élimination ou le nettoyage des déversements,

2023-6394

2024-06-27

s'adresser au bureau régional de la Protection de l'environnement, Environnement
Canada.